

Question de M. André Frédéric à la vicepremière ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "des agressions de pompiers en région verviétoise" (n° 21691)

André Frédéric (PS): Monsieur le président, madame la ministre, depuis quelques mois, fleurissent dans les rubriques "Faits divers" de la presse régionale verviétoise, des articles relatant des cas d'agression dont sont victimes les pompiers.

En raison de ces faits de plus en plus fréquents de violence à l'encontre de pompiers, les autorités communales et le parquet de Verviers ont décidé de prendre des mesures visant, d'une part, à endiguer le phénomène et, d'autre part, à entamer une revalorisation du service auprès de la population. Ainsi, les ambulanciers ne seront plus désormais envoyés à deux hommes en intervention mais seront épaulés par une équipe de pompiers. De même, dès à présent, les faits d'agression physique ou verbale feront systématiquement l'objet d'une plainte au nom de la ville de Verviers, comme c'est déjà prévu pour les agents communaux. Une suite pénale sera ainsi donnée à ces agressions et les pompiers traumatisés devraient aussi être mieux pris en charge.

Ces virulences à l'égard des pompiers me paraissent, à première vue, très étonnantes. En effet, ils n'interviennent que pour venir en aide aux citoyens, sans pouvoir de contrainte. C'est pourquoi, madame la ministre, mes questions sont les suivantes.

Avez-vous eu connaissance d'une telle augmentation de la violence à l'égard des pompiers?

Est-ce uniquement propre à la région verviétoise ou est-ce un problème généralisé?

Comptez-vous prendre des mesures pour enrayer le phénomène? Si oui, pouvez-vous nous les détailler?

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur le président, cher collègue, les rapports d'intervention que mes services reçoivent ne concernent que les interventions de pompiers et donc pas les interventions d'aide médicale urgente, sauf si ces interventions étaient combinées à une mission de pompiers.

En 2012, la très grande majorité des interventions de pompiers a été renseignée sans agression. Mes services ont été informés d'un seul cas d'agression verbale et d'un cas de jet d'objet pour des interventions combinées pompiers-aide médicale urgente et d'un cas d'agression physique pour une intervention pompiers.

En raison de la rareté des cas de violence à l'égard des pompiers, il n'y a pas eu de mesures spécifiques pour y répondre. De manière générale, les pompiers font beaucoup moins l'objet de faits de violence que les policiers, ce qui n'empêche pas de maintenir un niveau de vigilance et, aux autorités judiciaires, de poursuivre ces différents délits inacceptables.

Certaines mesures visant à assurer la sécurité des pompiers pour les besoins de l'intervention elle-même peuvent évidemment constituer une mesure de protection en cas de violence à leur égard. Les pompiers sont toujours équipés de radio ASTRID. Ils disposent d'un bouton "urgence" qui, d'une simple pression, les met en contact avec un centre de secours ou police. Certains

services d'incendie ont également installé des *black boxes track and trace* afin de pouvoir déterminer à tout moment l'endroit où se trouve le véhicule.

Pour le reste, la demande prioritaire du terrain est d'assurer la sécurité des pompiers compte tenu des risques liés à l'intervention. Ces risques sont plus souvent induits par les circonstances de l'accident que par des personnes violentes. C'est aussi la raison pour laquelle on fait aussi des achats spécifiques en matière de sécurité.

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur a pris des initiatives en matière de prévention, pour élaborer des *guidelines* destinés aux corps d'intervention des pompiers pour savoir ce à quoi ils doivent être vigilants en cas d'agression, etc.

André Frédéric (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je me suis rendu sur le terrain, voici deux semaines: j'ai passé une journée dans la caserne de Verviers. J'y ai été surpris par le nombre de sorties, non pas des pompiers - car il n'y en a eu que deux -, mais par les sorties des ambulances, une quinzaine, assurées par les pompiers, puisqu'ils ont la double mission.

Ces pompiers m'ont expliqué combien l'exercice de leur métier était difficile. Tout d'abord, ils sont appelés pour tout et n'importe quoi. De plus, ils subissent des agressions verbales, voire physiques lors des interventions nocturnes par des personnes qui ont des problèmes autres que des problèmes médicaux fondamentaux. Je suis donc surpris que la réalité du terrain que je vous décris ne parvient pas à vos oreilles.

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur Frédéric, moi aussi, je visite des casernes de pompiers. Je vous parle simplement de faits relevant de mes compétences. Le secteur des ambulances relève de la compétence de ma collègue de la Santé publique. Au niveau des interventions de pompiers, je vous ai parlé des plaintes objectives et des faits officiellement répertoriés.

Qu'il y ait des injures et autres, sans doute! Mais si aucune plainte n'est déposée, je ne peux le recenser. Je vous livre simplement les chiffres objectifs. Je ne dis pas que des tas de choses ne se passent pas. Certaines personnes, surtout lors d'interventions médicales, sont saoules, droguées, etc. Ces faits sont quotidiens. Je vous parle uniquement des faits enregistrés en ce qui concerne les missions de pompiers et non d'ambulanciers. Mais ce n'est pas pour autant qu'on néglige le phénomène!

Het incident is gesloten.